



Barème d'honoraires transaction en date du 04/11/2022

Prix de vente	Honoraires agence TTC à la charge du vendeur (TVA 20%)
Jusqu'à 100 000 €	8,5%
De 100 001 € à 150 000 €	6,5%
De 150 001 € à 200 000 €	6%
De 200 001 € à 300 000 €	5,5%
De 300 001 € à 400 000 €	5%
De 400 001 € à 500 000 €	4,5%
A partir de 500 001€	4%
VEFA	4,8% TTC
Terrain en lotissement	Forfait 3500 € TTC

Nous rappelons à notre aimable clientèle que les honoraires d'un agent immobilier ne sont dus qu'à la réalisation effective de la transaction. La remise d'une facture est obligatoire. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire dument signalée au mandat sur la demande du vendeur et à titre exceptionnel.

BAREME D'HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires à charge du bailleur :

- Honoraires d'entremise : 50 € TTC
- Visite(s) - constitution du dossier - rédaction de bail : 8€ TTC par mètre carré de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC par mètre carré de surface habitable
- Etat des lieux de sortie : 3€ TTC par mètre carré de surface habitable

Honoraires plafonnés à charge du locataire :

- Visite(s) - constitution du dossier - rédaction de bail : 8€ TTC par mètre carré de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC par mètre carré de surface habitable



Achat - Vente - Location

SARL au capital de 5000 € - RCS 834 683 625 Saint-Brieuc B - Carte Professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce N°2201 2018 000 024 879 délivrée par la CCI des Côtes d'Armor - Non détention de fonds - Garantie : SOCAF, 26, rue de Suffren 75015 Paris - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante.